

Organisme de formation

Ufcv

Antenne Bouvines 234, rue Saint Hubert-59830 BOUVINES
Antenne Amiens 275 Rue Jules Barni, Bat E-80000 AMIENS
Tél : 03 22 33 69 66
Formationpro-hdf@ufcv.fr
N° déclaration d'activité : 11750896975
Association loi 1901, reconnue d'utilité publique
Siret : 775685621 01604

Lieu de la formation

Ecole Nationale des Techniciens de l'Équipement

11 Rue de Roubaix
59300 Valenciennes

▶ **Conditions d'accueil** : pour tout ce qui concerne les possibilités de restauration, d'hébergement, etc., nous consulter

Descriptif de la formation

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) spécialité "animateur", mention "animation sociale"

Cours par correspondance : non ; Utilisation du multimédia : oui
Formation ouverte à distance : partielle
Diplôme d'Etat : arrêté du 9 novembre 2016
Autorité de certification : sports.gouv.fr
Niveau visé : 4

Codes métiers : NSF 335 animation sportive, culturelle et de loisirs ; Formacode : 44067 ; ROME : G1202, G1203, K1206

Code Certif Info : 93227

N° fiche RNCP : 28557

Code CPF : 241669

Calendrier de la formation (PARCOURS COMPLET)

Date : du 01 Décembre 2022 au 15 Décembre 2023

Formation en alternance à temps plein en continu durant 54 semaines

▶ **Durée totale de la formation** : 1216 heures minimum sur 54 semaines. Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

- Enseignement théorique : 616 heures soit 35 heures par semaine
- Stage en milieu professionnel : 600h minimum en fonction des profils. Congés payés (en fonction de la CCN applicable)

▶ **Parcours partiel** : pour faire valoir des équivalences ou des allègements de formation, nous consulter

Engagement qualité des formations

▶ Certification **Qualiopi** n°2011_CN_00417 pour les catégories d'actions concourant au développement des compétences suivantes : actions de formation et validation des acquis de l'expérience (VAE)

▶ Référencement **DataDock**

▶ **Charte RGPD-Politique de confidentialité** consultable sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>

Exigences préalables à l'entrée en formation

- Être titulaire d'un diplôme ou titre de secourisme en cours de validité
- Posséder une expérience d'au moins 200 heures sur 3 mois en animation auprès de publics
- Être titulaire d'un diplôme ou brevet (Bafa, Bac pro services aux personnes, DEAES, DEAMP, etc.)
- Satisfaire aux épreuves d'admission

& troubles dys'

Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre **réfèrent handicap** est disponible pour envisager l'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation (PPF)

Conditions d'admission

Détenir les exigences décrites dans les conditions d'accès. Présentation orale devant un jury, d'un dossier comprenant : CV, motivations au BPJEPS animation sociale, analyse détaillée d'une animation de groupe

▶ **Date des entretiens** : nous consulter

▶ **Individualisation des parcours de formation** : en fonction des équivalences ou allègements/renforcements déterminés lors du module de positionnement

Coûts

6160€ frais d'inscription

Tarif net, exonéré de TVA en vertu de l'article 261-4-4°a du Code général des impôts

Les conditions générales de vente applicables au jour de la commande sont consultables sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>

Objectifs et contenus de la formation

▶ Objectifs :

- Accompagner les publics dans des lieux de vie et des temps d'animation
- Mettre en relation les publics avec la richesse de leur environnement
- Favoriser la mise en projets avec différents partenaires locaux
- Proposer et faire vivre des projets d'animation au service des publics accueillis sur le territoire défini
- Utiliser le jeu comme vecteur de lien social

▶ Contenus :

- Connaissance des publics, et particulièrement les publics fragilisés
- Environnement social de l'animation
- Méthodologie de projets
- Organisation et mise en place d'actions d'animation
- Technique d'animation : expression, activités scientifiques
- Éléments de droit (travail, civil et pénal)
- Gestion d'une équipe (médiation, gestion de conflits)

Retrait des dossiers de candidature

▶ **Retrait des dossiers** à partir de février 2022

▶ **Clôture des inscriptions** : 06 Mai 2022

Moyens pédagogiques et techniques alloués à la formation

▶ Afin d'accompagner les stagiaires dans leurs apprentissages : l'équipe pédagogique utilise les techniques et pédagogies actives tels que : les travaux en groupes de pairs, les temps d'auto-formation, l'individualisation des parcours, etc. De manière générale les formateurs favorisent l'engagement, l'implication, la participation et la prise de responsabilités des stagiaires.

▶ L'action de formation dispose :

- de deux salles de formation équipées ;
- d'un fonds documentaire composé de revues, ouvrages en lien avec l'objet de la formation. L'accès à une documentation plus large peut-être offert sur demande du stagiaire ;
- d'un fond de matériel nécessaire, en quantité et qualité, cohérent avec les besoins de l'action ;
- d'une connexion Wi-Fi et un Cloud sécurisés.

▶ Tout au long de la formation il sera remis aux stagiaires des documents supports qui synthétisent les apports liés aux séquences de formation dispensées. De même les stagiaires seront amenés à construire et partager des outils créés lors de séquences de formation.

▶ Au moins deux visites en milieu professionnel et 5 rencontres avec les tuteurs sont programmées par l'Ufcv « cela comprend les comités de pilotage et les rencontres en milieu professionnel ».

Formation ouverte et à distance

Une partie des séquences de formation sont accessibles en distanciel à partir d'une plateforme administrée par l'Ufcv (solution TreeLearning).

La participation des stagiaires à ces séquences sera évaluée via un compteur de connexion (nombre et durée) et grâce à des temps d'évaluation formative (en présentiel, remise de livrables, etc.).

Modalités de contrôle de connaissances au cours de la formation

▶ Dès la phase de positionnement, un livret d'évaluation est remis à chaque stagiaire. Celui-ci est composé de multiples grilles d'évaluation dont les sources sont la Fiche Descriptive d'Activité et le référentiel de certification du diplôme visé. Cette phase initiale permet de diagnostiquer le parcours de formation nécessaire au stagiaire (allègements et/ou renforcements de formation) et ainsi de conclure un Parcours Individuel de Formation validé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'engagement et aux sports

Au cours de la formation ce livret est utilisé à divers titres :

- avancée du plan de formation construit avec le tuteur et l'équipe de formation ;
- évaluations intermédiaires des compétences acquises en reprenant le référentiel de certification du diplôme visé.

▶ Au-delà des évaluations formatives menées au cours des séquences de formation, des évaluations individuelles et collectives sont mises en place à chaque phase de regroupement. La synthèse des évaluations individuelles est consignée par l'équipe de formateurs dans le livret de chaque stagiaire et la synthèse de satisfaction est à disposition.

Modalités d'obtention de la certification

L'obtention du diplôme se fait par la capitalisation des unités nécessaires sous forme de blocs de compétence à certifier et après validation du jury régional de la DRAJES qui dispose que :

- Les UC1 et UC2 s'obtiennent par la soutenance d'un dossier devant un jury.
- Les UC3 et UC4 s'obtiennent par une mise en situation pratique en milieu professionnel devant un jury.

Certification partielle. Le-s bloc-s de compétence certifié-s et validé-s par la DRAJES sont obtenus à vie par le candidat qui peut certifier le-s bloc-s manquant-s en se réinscrivant auprès d'un organisme de formation ou via la VAE.

Les candidats titulaires d'équivalences peuvent valider partiellement le diplôme : nous consulter.

Diplômes, titres ou référence(s) de(s) personne(s) chargée(s) de la formation

L'action de formation est encadrée par un formateur référent et le responsable des formations. Tous deux disposent d'un niveau de formation supérieur (5 et 6) et de l'habilitation conférée par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'engagement et aux sports à dispenser l'action de formation. De plus, les formateurs ont une forte expérience dans le champ de l'animation volontaire et professionnelle et une pratique de la formation d'adultes avérée.

Des intervenants extérieurs qualifiés et recrutés par l'Ufcv seront amenés à conduire des séquences de formation au cours de l'action.

Planning de la formation

Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 Je POS	1 Di	1 Me	1 Me	1 Sa	1 Lu <small>Fête du Travail</small>	1 Je UC2	1 Sa	1 Ma	1 Ve	1 Di	1 Me	1 Ve UC2
2 Ve POS	2 Lu	2 Je UC2	2 Je	2 Di	2 Ma	2 Ve UC1	2 Di	2 Me	2 Sa	2 Lu	2 Je	2 Sa
3 Sa	3 Ma	3 Ve UC2	3 Ve	3 Lu	3 Me	3 Sa	3 Lu	3 Je	3 Di	3 Ma	3 Ve	3 Di
4 Di	4 Me	4 Sa	4 Sa	4 Ma	4 Je UC1	4 Di	4 Ma	4 Ve	4 Lu	4 Me	4 Sa	4 Lu UC3
5 Lu	5 Je UC2	5 Di	5 Di	5 Me	5 Ve UC1	5 Lu	5 Me	5 Sa	5 Ma	5 Je UC2	5 Di	5 Ma UC3
6 Ma	6 Ve UC1	6 Lu	6 Lu	6 Je UC4	6 Sa	6 Ma	6 Je UC4	6 Di	6 Me	6 Ve UC2	6 Lu	6 Me
7 Me	7 Sa	7 Ma	7 Ma	7 Ve UC3	7 Di	7 Me	7 Ve UC4	7 Lu	7 Je UC3	7 Sa	7 Ma	7 Je
8 Je	8 Di	8 Me	8 Me	8 Sa	8 Lu <small>Fête de la Victoire</small>	8 Je UC1	8 Sa	8 Ma	8 Ve UC2	8 Di	8 Me	8 Ve
9 Ve	9 Lu	9 Je UC1	9 Je UC1	9 Di	9 Ma	9 Ve UC2	9 Di	9 Me	9 Sa	9 Lu	9 Je	9 Sa
10 Sa	10 Ma	10 Ve UC4	10 Ve UC2	10 Lu <small>février</small>	10 Me	10 Sa	10 Lu UC2	10 Je	10 Di	10 Ma	10 Ve	10 Di
11 Di	11 Me	11 Sa	11 Sa	11 Ma	11 Je UC3	11 Di	11 Ma UC1	11 Ve	11 Lu	11 Me	11 Sa	11 Lu
12 Lu UC2	12 Je UC3	12 Di	12 Di	12 Me	12 Ve UC4	12 Lu	12 Me	12 Sa	12 Ma	12 Je UC2	12 Di	12 Ma
13 Ma UC1	13 Ve UC1	13 Lu	13 Lu	13 Je UC2	13 Sa	13 Ma	13 Je	13 Di	13 Me	13 Ve UC1	13 Lu UC4	13 Me
14 Me	14 Sa	14 Ma	14 Ma	14 Ve UC2	14 Di	14 Me	14 Ve	14 Lu	14 Je UC1	14 Sa	14 Ma UC1	14 Je UC4
15 Je UC3	15 Di	15 Me	15 Me	15 Sa	15 Lu UC4	15 Je UC3	15 Sa	15 Ma	15 Ve UC2	15 Di	15 Me	15 Ve UC2
16 Ve UC4	16 Lu	16 Je UC2	16 Je UC1	16 Di	16 Ma UC4	16 Ve UC1	16 Di	16 Me	16 Sa	16 Lu	16 Je UC2	16 Sa
17 Sa	17 Ma	17 Ve UC1	17 Ve UC3	17 Lu	17 Me	17 Sa	17 Lu	17 Je	17 Di	17 Ma	17 Ve UC2	17 Di
18 Di	18 Me	18 Sa	18 Sa	18 Ma	18 Je <small>Ascension</small>	18 Di	18 Ma	18 Ve	18 Lu	18 Me	18 Sa	18 Lu
19 Lu	19 Je UC2	19 Di	19 Di	19 Me	19 Ve	19 Lu	19 Me	19 Sa	19 Ma	19 Je UC3	19 Di	19 Ma
20 Ma	20 Ve UC3	20 Lu	20 Lu	20 Je	20 Sa	20 Ma	20 Je	20 Di	20 Me	20 Ve UC3	20 Lu UC3	20 Me
21 Me	21 Sa	21 Ma	21 Ma	21 Ve	21 Di	21 Me	21 Ve	21 Lu	21 Je UC1	21 Sa	21 Ma UC3	21 Je
22 Je UC3	22 Di	22 Me	22 Me	22 Sa	22 Lu	22 Je UC1	22 Sa	22 Ma	22 Ve UC3	22 Di	22 Me	22 Ve
23 Ve UC1	23 Lu	23 Je	23 Je UC2	23 Di	23 Ma	23 Ve UC1	23 Di	23 Me	23 Sa	23 Lu UC2	23 Je	23 Sa
24 Sa <small>Réveillon de Noël</small>	24 Ma	24 Ve	24 Ve UC4	24 Lu	24 Me	24 Sa	24 Lu	24 Je	24 Di	24 Ma UC1	24 Ve	24 Di
25 Di <small>Noël</small>	25 Me	25 Sa	25 Sa	25 Ma	25 Je UC1	25 Di	25 Ma	25 Ve	25 Lu	25 Me	25 Sa	25 Lu
26 Lu	26 Je UC2	26 Di	26 Di <small>Passage à l'heure d'été</small>	26 Me	26 Ve UC1	26 Lu	26 Me	26 Sa	26 Ma	26 Je UC1	26 Di	26 Ma
27 Ma	27 Ve UC2	27 Lu	27 Lu UC1	27 Je	27 Sa	27 Ma	27 Je	27 Di	27 Me	27 Ve UC2	27 Lu	27 Me
28 Me	28 Sa	28 Ma	28 Ma UC1	28 Ve	28 Di <small>Pentecôte</small>	28 Me	28 Ve	28 Lu	28 Je UC2	28 Sa	28 Ma	28 Je
29 Je	29 Di		29 Me	29 Sa	29 Lu <small>Lundi de Pentecôte</small>	29 Je UC1	29 Sa	29 Ma	29 Ve UC2	29 Di	29 Me	29 Ve
30 Ve	30 Lu		30 Je UC4	30 Di	30 Ma	30 Ve UC1	30 Di	30 Me	30 Sa	30 Lu	30 Je UC3	30 Sa
31 Sa <small>Saint-Sylvestre</small>	31 Ma		31 Ve UC3		31 Me		31 Lu	31 Je		31 Ma		31 Di
56	56	42	70	28	56	70	28		56	70	49	35

616

Dépôt dossier

UC 3/4	31-mars
UC 1/2	27-oct

Jury

Jury UC 3/4	Du 03 Mai au 13 Juillet
Rattrapage UC 3/4	du 04 au 29 Sept.
Jury UC 1/2	23 et 24 nov
Rattrapage UC 1/2	08-déc

UC

Nombres	JOURS	HEURES
Positionnement	2	14
UC1	28	196
UC2	28	196
UC3	18	126
UC4	12	84
total	88	616
dont FOAD = 15%		12

COFIL 06 Jan, 30 Juin et 1er Déc.